

Droit fiscal

Des voix: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les retombées d'hier soir.

M. Benjamin: Mais nous ne trouvons pas cela amusant du tout. Nous essayons vraiment, sincèrement de persuader les ministériels. La question n'est pas de réussir ou d'échouer. Mais je tiens à prévenir les députés, et je leur prédis qu'en agissant comme ils le font, ils s'attaquent au fondement même de la Confédération.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Voilà un gouvernement national qui, au cours de trois élections successives, a fait campagne en faveur de la confédération et de l'unité nationale et qui envisage maintenant l'adoption d'une loi retirant aux provinces un droit que la constitution leur octroie. Si ce n'est pas là menacer les fondements mêmes de la Confédération, alors j'avoue ne plus rien y comprendre.

Une voix: Ne soyons pas si bornés.

M. Benjamin: Je ne le cède à aucun député—en fait je m'estime bien plus avancé que n'importe qui quand il s'agit de défendre une confédération et un gouvernement central forts. Il n'y a que le NPD que l'on accuse de vouloir tout centraliser. Quand il s'agit de favoriser un gouvernement central fort, je ne le cède à aucun député.

Le consensus, les concessions et l'accord mutuel sont absolument nécessaires à la bonne marche de la Confédération. Les 100 dernières années fournissent de nombreux exemples de questions qui nous ont divisés, dans la plupart des cas, pour des raisons économiques ou fiscales. Nous avons vu une région s'élever contre une autre, ou encore toutes les provinces contre le gouvernement fédéral. Dans cette affaire, neuf des dix provinces s'opposent à la tentative du gouvernement.

J'admets que le gouvernement fédéral doit protéger l'intérêt national pour maintenir la Confédération et l'unité. Il a droit à une juste part des recettes. Pourtant, ce n'est possible que par un accord des deux parties. Or le gouvernement n'a fait aucune concession. Nous ne sommes pas dans une voie à sens unique. Exiger que les redevances soient imposables seulement dans le cas des gouvernements et non pas dans celui des sociétés privées,—à elle seule cette contradiction aurait dû choquer tout libéral impartial car les libéraux se disent justes et raisonnables, et de grands démocrates.

● (1610)

Une voix: Nous le sommes.

M. Benjamin: Il disent tous que nos lois devraient être appliquées équitablement, mais on les voit mûs par un instinct grégaire appuyer une loi qui déclare ouvertement que les redevances ne seront pas imposables lorsqu'elles seront versées à des sociétés privées, mais qu'elles le seront si elles sont versées à un gouvernement provincial. Comment peut-on soutenir pareille contradiction et la déclarer juste et équitable?

M. Nystrom: Ils prennent des vessies pour des lanternes!

M. Benjamin: Nous ne demandons pas aux députés d'en face de voter contre leur propre mesure ni contre leur budget. Nous leur demandons seulement d'attendre pendant quelques mois. En quoi cela n'est-il pas raisonnable? J'ai entendu un certain nombre de vis-à-vis dire qu'ils

[M. Benjamin.]

étaient des hommes raisonnables et, voici l'occasion de le prouver.

Je voudrais dire au ministre des Finances que je ne jugerais pas, ni aucun de mes collègues, l'acceptation de cet amendement comme une sorte de capitulation. Nous comparerions l'attitude du ministre des Finances et du gouvernement à celle dont ont déjà fait preuve les premiers ministres des deux provinces productrices de pétrole. Ce serait à nos yeux un acte de gestion politique et la preuve d'un désir sincère de la part du gouvernement fédéral et du ministre des Finances d'aller vraiment plus loin pour arriver à un accommodement et à un accord mutuel avec les provinces dans l'intérêt de la Confédération et de l'unité nationale.

Je voudrais avertir les députés que cela n'a rien à voir avec le fait que nous soyons libéraux, conservateurs, néo-démocrates ou créditistes, mais cela concerne l'unité du pays, et je ne peux donc pas comprendre qu'on puisse hésiter à faire cette chose raisonnable. J'aurais aimé que les députés acceptent cet amendement à l'article 4 hier soir. Nous ne voulons pas en faire une question de politique partisane, mais si la mesure est adoptée telle quelle, nous n'aurons pas le choix. Le moment est venu pour le Parlement, le gouvernement et le ministre des Finances de montrer à quel point ils sont disposés à en venir à un accommodement et à un accord véritable.

J'accepte ce que dit le télégramme du premier ministre, M. Blakeney—j'espère que mon collègue me le remettra—et je crois que le ministre des Finances en fera autant, car il aime bien et respecte cet homme de valeur autant que moi. Il dit que la Saskatchewan désire un accommodement, un accord. Je crois qu'il en est de même du premier ministre M. Lougheed et assurément des sept autres premiers ministres qui s'opposent à cette tentative de gouvernement fédéral qui veut s'emparer de ce qu'il juge être une juste part de ces recettes. Le gouvernement est conscient du désir des premiers ministres provinciaux d'en arriver à une entente.

Le premier ministre Blakeney demande dans son télégramme:

... je prierais le gouvernement fédéral de songer à retarder l'adoption de la partie du bill de l'impôt sur le revenu qui rend les redevances imposables, jusqu'après la conférence.

Il n'exige pas que le bill ne soit pas adopté. Il demande qu'on le retarde jusqu'après la conférence.

Si l'on juge impossible de retarder l'adoption du bill jusqu'à ce moment-là...

Le premier ministre Blakeney nous propose alors:

... de songer à amender le projet de loi pour qu'il prévoit l'adoption de principes semblables à ceux qui ont été établis dans l'accord de Syn-crude annoncé récemment.

Il va sans dire que cela ne sera possible qu'après de nouvelles discussions. Il s'agit d'une requête parfaitement raisonnable, mais ce qui importe le plus, c'est que c'est une façon de nous exprimer son désir d'essayer d'en arriver à un accord et à un compromis. Faire notre part ici, ne signifie pas rejeter la mesure ou le budget, ni exclure les projets du ministre des Finances, mais seulement obtenir un délai de quelques mois, voilà tout. Il s'agit sans nul doute d'une requête juste et raisonnable. Si on peut l'accorder pour le pétrole et le gaz, on le peut également pour le minerai de fer du Québec, l'énergie hydro-électrique du Québec et de Terre-Neuve, le nickel de l'Ontario, les produits forestiers de la Colombie-Britannique et l'or de l'Ontario.